

Ecologie sans frontière

L'ONG spécialiste du droit de l'environnement

Le Grenelle 2 : de grandes avancées pour de petits reculs ! La dynamique de croissance verte reste en marche.

ECOLOGIE SANS FRONTIERE souligne les avancées majeures du Grenelle 2.

A l'heure où l'écolo-critique gagne du terrain et rejoint l'écolo-scepticisme qui prend le pas, il faut souligner les avancées majeures du Grenelle de l'Environnement. Sur tous les sujets, il y a certes des déçus avec quelques reculs, mais soulignons aussi les grandes avancées en faveur de la croissance verte !

Sur les 273 conclusions du Grenelle de l'Environnement, plus de 90% des sujets avancent ! On ne peut résumer le Grenelle à une boîte à outils vide, elle est au contraire pleine d'orientations écologiques majeures.

Pour la biodiversité, le Grenelle 2 consacre la création de la « trame verte » et de la « trame bleue » pour souligner la continuité écologique des territoires. Il instaure une certification de la qualité environnementale des exploitations agricoles et des produits de la pêche. Il renforce la protection des zones humides et de la qualité des eaux. Enfin il reconnaît au travers d'une stratégie nationale de la mer l'importance de la biodiversité marine dont la France est dépositaire.

Pour l'habitat, l'urbanisme, et les transports, le Grenelle 2 renforce la performance énergétique et entame une modification importante du code de l'urbanisme pour l'adapter aux enjeux du développement urbain durable. Il permet de privilégier des modes de transport durables et d'en réduire les nuisances.

Pour la santé environnementale et la gestion des déchets, il renforce les dispositifs de protection des citoyens face aux diverses nuisances sonores, radioélectriques et lumineuses. Il améliore le cadre juridique applicable aux circuits de valorisation et d'élimination des déchets.

Pour la gouvernance et l'information, le Grenelle 2 confirme le choix des partenaires du Grenelle de l'environnement de privilégier une concertation élargie avant les décisions publiques dès qu'un impact significatif sur l'environnement est en jeu. Ainsi savons-nous que les sujets émergents, type nano particules et nanomatériaux seront utilement concertés. Il simplifie et unifie les procédures d'étude d'impact et d'enquête publique. Il améliore la gouvernance de l'après-débat public.

Pour le climat, l'air et les énergies, le Grenelle 2 adopte les schémas régionaux Air, Energie Climat qui permettront enfin de planifier le développement des énergies renouvelables dans le respect des enjeux de qualité de l'air et de prise en compte du changement climatique. Il étend le dispositif des certificats d'économie d'énergie et il renforce la performance énergétique. Il étend le dispositif de bilans d'émission de gaz à effet de serre et expérimente l'information des consommateurs sur le bilan d'émissions de gaz à effet de serre des produits sur le marché. Il soutient les filières vertes et encadre le développement des dispositifs expérimentaux de stockage de CO2. Certes, les articles 33 sur le photovoltaïque et 34 sur l'éolien sont des coups de freins regrettables pour le développement de ces filières. Mais il ne s'agit là que de 2 articles perfectibles sur plus de 105 !

**Notre sentiment est donc simple :
le Grenelle 2 ce sont de petits reculs pour de grandes avancées !**

Ariane Vennin
Porte-parole d'Ecologie sans Frontière
06 08 77 45 82

ECOLOGIE SANS FRONTIERE
Association Agréée de Défense de l'Environnement
Membre du Grenelle de l'Environnement et du Conseil National du Développement Durable
(L'une des 8 ONG membres du Grenelle)